

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT LOCATAIRE

	Loc.	Conjoint	Caution
Fiche de renseignements (ci-jointe) dûment complétée et signée			
Copie de la carte d'identité ou passeport			
3 dernières quittances de loyer			
Dernière quittance EDF			
Attestation du règlement de la taxe d'habitation			
3 derniers bulletins de salaire			
Attestation d'emploi ou copie du contrat de travail			
Dernier avis d'imposition			
2 derniers avis d'imposition pour les non salariés			
Photocopie carte grise du véhicule			
Relevé d'identité bancaire			
Coordonnées agence ou propriétaire du précédent bien			
Attestation assurance multirisque habitation (au plus tard le jour de l'entrée dans les lieux)			
Pour les personnes non domiciliées fiscalement sur France : Renseignements agence			

IMPORTANT :

Si le loyer dépasse le ratio des 33 % du revenu net global du locataire, des conjoints ou colocataires, une caution solidaires et conjointe est obligatoire pour acquérir la solvabilité.

Solvabilité de la caution : identique à la solvabilité du locataire (33 % du revenu net global)

Revenu net global : Revenu net imposable (traitements et salaires) + les allocations logement + les allocations familiales + les pensions alimentaires imposables + les autres revenus dûment justifiés. Sont exclus : les allocations chômage + le RMI + les revenus de missions d'intérim et de contrats à durée déterminée.